



**FORMULAIRE -
DEMANDE DE PERMIS /
DÉMOLITION OU DÉPLACEMENT
D'UNE CONSTRUCTION**

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc H9X 1M2
Téléphone : 514-457-5500
Télécopieur : 514-457-6087
Courriel : info@sadb.qc.ca

Date de la demande :	
Adresse des travaux :	

PROPRIÉTAIRE

Nom du propriétaire ou mandataire autorisé :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	

ENTREPRENEUR

Nom du responsable de projet :	
Nom de la compagnie :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	
RBQ :	

TRAVAUX

Date de début des travaux :	
Date prévue de fin des travaux :	
Coût (joindre estimation) :	

RAISON DE LA DÉMOLITION/ DÉPLACEMENT

DÉTAILS

Type de bâtiment à démolir ou déplacer	<input type="checkbox"/> Bâtiment principal <input type="checkbox"/> Bâtiment accessoire <input type="checkbox"/> Démolition complète <input type="checkbox"/> Démolition partielle % de superficie de plancher à démolir : _____
Lieu d'entreposage des débris provenant de la démolition	
Emplacement projeté à la suite du déplacement	

DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE DE DÉPLACEMENT POUR UNE DÉMOLITION PARTIELLE SUR MOINS DE 25%

- Une copie du certificat de localisation identifiant les bâtiments à démolir;
- Des photographies de toutes les façades du bâtiment à démolir.



FORMULAIRE - DEMANDE DE PERMIS / DÉMOLITION OU DÉPLACEMENT D'UNE CONSTRUCTION

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc H9X 1M2
Téléphone : 514-457-5500
Télécopieur : 514-457-6087
Courriel : info@sadb.qc.ca

JOINDRE À VOTRE DEMANDE POUR LA DÉMOLITION **TOTALE** SUR PLUS DE 25%

- Une copie du certificat de localisation identifiant les bâtiments à démolir;
- Des photographies en couleur de toutes les façades du bâtiment à démolir;
- Un document préliminaire de la réutilisation du sol dégagé;
- Un rapport sur l'état de l'immeuble visé par la demande et le niveau de détérioration de sa structure et de son apparence préparé par un professionnel;
- Le coût de la restauration;
- L'intérêt architectural, historique ou patrimonial du bâtiment;
- S'il y a lieu, l'accusée de réception de l'avis de démolition donné aux locataires.

FRAIS

- Le paiement du permis (*non remboursable*) :
 - o Pour la démolition totale ou partielle d'un bâtiment principal construit avant 1940: 1500 \$;
 - o Pour la démolition totale ou partielle d'un bâtiment principal construit après 1940: 750 \$;
 - o Pour la démolition totale ou partielle d'un bâtiment accessoire : 65 \$;
 - o Déplacement d'un bâtiment principal ou accessoire sur son terrain 120 \$;
 - o Déplacement d'un bâtiment principal ou accessoire devant emprunter la voie publique 295 \$, et 150 \$/h pour l'agent de la circulation lors du déplacement;

*****L'occupation du domaine public est interdite sans une autorisation préalable *****

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je soussigné, _____ certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

Signature : _____ Date : _____

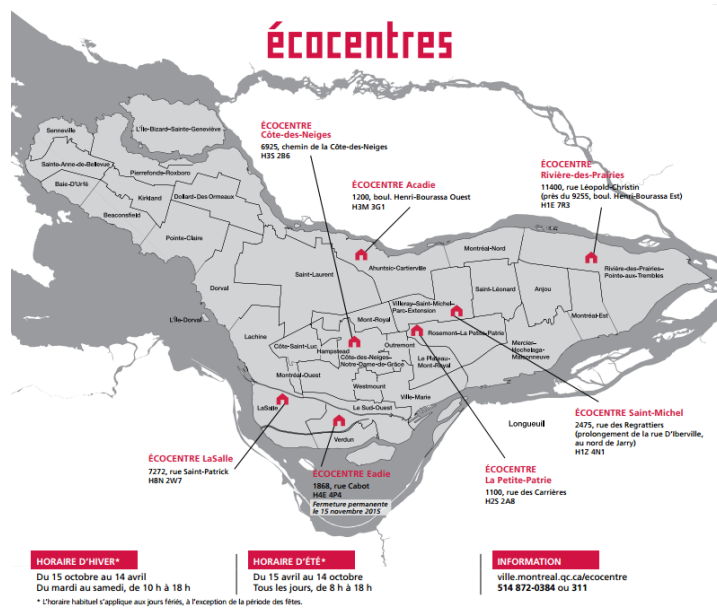
Si la demande est conforme, le permis ou certificat, sera émis dans un délai de trente (30) jours à compter de la date à laquelle le dossier de la demande est complet.

Aucune demande incomplète ou non payée ne sera traitée.



Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc H9X 1M2
Téléphone : 514-457-5500
Télécopieur : 514-457-6087
Courriel : info@sadb.qc.ca

COORDONÉES DES ÉCOCENTRES



Pour les coordonnées à jour, visitez le [site web de la Ville de Montréal](http://ville.montreal.qc.ca/ecocentre).



DÉMOLITION ET NOUVELLE CONSTRUCTION

DOCUMENTS REQUIS POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS DE DÉMOLITION ET/OU CONSTRUCTION

Deux demandes séparées doivent être faites au même moment, une pour la démolition et une autre pour la nouvelle construction.

Frais de demande de démolition maison construit avant 1940 :

- \$ 1500 pour l'ouverture de demande de démolition, frais de publication et pour la révision du projet par le Comité de démolition ;

Frais de demande de démolition maison construit en 1940 et après :

- \$ 750 pour l'ouverture de demande, frais de publication et pour la révision du projet par le Comité de démolition ;

Frais de demande de PIIA pour une nouvelle construction (secteur PIIA):

- \$ 2000 pour l'ouverture de la demande et pour la révision du projet par le Comité Consultatif d'Urbanisme ;

Documents requis pour la présentation au Comité Consultatif d'Urbanisme (à soumettre trois semaines avant la réunion du CCU) :

- PDF des plans architecturaux ;
- PDF des plans d'élévations ;
- Photos du bâtiment existant et du terrain ;
- PDF du plan d'implantation ;
- Un relevé détaillé de tous les arbres matures sur le terrain, montrant l'essence et le diamètre de chacun, indiquant ceux qui seront conservés, ceux qui devront être abattus;
- Des échantillons montrant la couleur et la texture exactes des matériaux de revêtement devant être utilisés sur le bâtiment (y compris les fenêtres, le revêtement de toit, les matériaux et la couleur des soffites et bordures de toit);

Documents requis pour la phase de démolition :

- Nom de la compagnie responsable de la démolition du bâtiment ;
- Estimé du coût des travaux (incluant seulement le coût de démolition) ;
- Une description des conditions dans lesquelles la démolition aura lieu (précautions à prendre afin d'éviter tout dommage ou nuisance) ;
- Calendrier des travaux de démolition incluant la date de déconnection aux services municipaux ;
- Preuve d'assurance de responsabilité civile émise spécifiquement pour la démolition en faveur du demandeur (propriétaire) ;
- Lettre écrite par le demandeur libérant la Ville de toute responsabilité en lien avec la démolition du bâtiment ;
- Rapport de laboratoire pour la présence d'amiante (le cas échéant) ;

Les frais suivant vous seront également demandés lors de l'émission du permis :

- 1) Coût du permis pour nouvelle construction basé sur l'estimé de la valeur des travaux dans un montant de 8\$/1000\$, avec un frais minimum de 300\$.
- 2) Dépôt de garantie pour dommage causé à la propriété publique est requis dans les montants suivants :
 - \$500 pour nouvelle construction ;

Le dépôt sera remboursé une fois le projet terminé et qu'il est confirmé qu'aucun dommage n'a été causé à la propriété ou à l'infrastructure publique.

Documents requis pour la phase de construction :

- Copie papier et PDF des plans architecturaux, tamponnés et signés pour la construction ;
- Copie papier et PDF des plans structuraux, tamponnés et signés pour la construction ;
- Plans de pieutage et d'échafaudage préparés par un ingénieur, signés et tamponnés, si applicable (*note: si des encrages ou des éléments de ce type doivent être placés sur les propriétés voisines, vous devez obtenir une permission écrite des dits voisins et une copie doit être transmise à la ville*) ;
- Nom de la compagnie qui contrôlera l'activité sismique et les vibrations durant le pieutage et l'échafaudage (copie du mandat), si applicable ;
- Copie papier et PDF des plans de mécaniques (ventilation), de plomberie et d'électricité ;
- Copie papier et PDF du plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre ;

- Copie papier et PDF des plans de l'aménagement paysager, identifiant les arbres à protéger et ceux à couper ;
- Estimé et description détaillée des travaux effectués ;
- Spécifications de tous les équipements installés (incluant portes et fenêtres, clôtures, garde-corps, thermopompes, fournaises etc.) ;
- Nom et coordonnées, et licence du contracteur général effectuant les travaux ;
- Nom, coordonnées et copies des licences des sous-traitants pour les installations de plomberie, d'électricité, et mécaniques ;
- Calendrier des travaux (date d'excavation, structure, phases de travail intérieur, et date approximative de fin des travaux) ;

Notez que durant l'étude de votre demande, d'autres documents additionnels pourront vous être demandé.

Pour plus d'information, veuillez contacter le département d'Urbanisme et Inspection des Bâtiments au (514) 457-1400.



DEMOLITION AND NEW CONSTRUCTION

REQUIRED DOCUMENTS FOR DEMOLITION AND/OR NEW CONSTRUCTION PERMIT

Two separate requests must be made at the same time, one for the demolition and one for the construction.

Demolition request fees for a building built prior to 1940:

- \$ 1500 to open the request, includes publication fees and review by the demolition committee.

Demolition request fees for a building built after 1940:

- \$ 750 to open the request, includes publication fees and review by the demolition committee.

SPAIP request fees for new construction:

- \$ 2000 to open the request and for the revision of the project by the Planning Advisory Committee.

Required documents for the presentation to the Planning Advisory Committee (to submit three weeks before CCU meeting):

- PDF of architectural plans ;
- PDF of elevation plans ;
- Photos of the existing building and property;
- PDF of implantation plan ;
- A detailed survey of all mature trees on the land, indicating the species and diameter of each, indicating which will be conserved, which will need to be felled;
- Samples board showing the exact color and texture of the cladding materials to be used on the building (including windows, roof cladding, soffit and fascia materials and color);

Documents required for the demolition phase:

- Name of the construction company which will be demolishing the present building;
- An estimate of the cost of the work (including only the cost for demolition);
- A description of the conditions under which the demolition will be carried out (precautions taken to avoid damages and nuisances);
- The work schedule for demolition and the date for disconnection of all municipal services;
- Proof of liability insurance specifically issued for this purpose in favor of the applicant (owner);
- A written statement from the applicant releasing the Town from any and all responsibility in this regard;
- Asbestos lab report (when applicable);

The following items will be charged later in the process:

- 1) Construction Permit fee for a new construction or addition: amount based on value of project, \$8/\$1000, with a minimum fee of 300\$.
- 2) Deposit for damage to public property in the following amounts:
 - \$500 for a new construction;

The deposit will be reimbursed when the project has been completed and that it is confirmed no damage was done to the public property or infrastructure.

Document required for the construction phase:

- Paper set and PDF of architectural plans stamped and signed for construction;
- Paper set and PDF of engineering plans stamped and signed for construction;
- Shoring and piling plans prepared and stamped by an engineer (if applicable). Should any anchors or elements of this kind are to be installed on neighboring properties, you must receive written permission from said neighbors and provide a copy to the Town;
- Name of company that will be monitoring the seismic activity and vibrations during the piling and shoring (copy of mandate) if applicable;
- Paper set and PDF of mechanical (ventilation), plumbing and electrical plans for construction;
- Paper set and PDF of Implantation plan prepared by a land surveyor;
- Paper set and PDF of landscaping plans, identifying trees to protect and to cut.
- Quotation and detailed description of work to be executed;
- Specifications for all equipment to be installed (including windows/doors, fences and railings, heat pumps, furnaces, and all other types of mechanical equipment);
- Name, coordinates and copies of licenses of the general contractor doing the work, and of all electrical, plumbing and mechanical sub trades;

- Schedule of the work (start date, excavation, structure, interior work phases and approximate end date);

Please note that upon revision of your permit application, additional documents may be requested.

For further information, please contact the Urban Planning and Building Inspection department at (514) 457-1400.